

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
--	---

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le sept du mois de septembre deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Stéphanie BLANCHARD, Adjoints – Sophie BERQUÉ, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Pierre DORCHIES qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Gautier MARSON qui donne pouvoir à David MERLIN ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Jacques DEGRAEVE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Guillaume LABARRE qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Isabelle LEPOUTRE qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Milva MASSE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Jacques DEGRAEVE.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°054-2023 – ENFANCE ET JEUNESSE – ÉCOLE LE PETIT PRINCE – PROJET « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE » - SUBVENTION ACADÉMIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE – APPROBATION.</p>
DEL.054-2023	
Objet de la délibération	
Signature de la convention de financement académique au titre du fonds d'innovation pédagogique pour l'École Le Petit Prince.	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 16 Qui ont pris part au vote : 23	
Date de la convocation	
7 septembre 2023	
Date de publication	
19 septembre 2023	
Vote	
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Dans le cadre de la démarche « Notre Ecole, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent ont pu aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques ont pu le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Courant 2023, l'équipe de l'École Le Petit Prince de Genech a ainsi déposé, auprès des services de l'Académie de Lille, un projet pédagogique répondant aux critères de la démarche « Notre Ecole, faisons-la ensemble ».

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le Recteur. Cette validation à l'échelon académique s'est accompagnée de l'octroi d'une subvention d'un montant de 89 125,00 euros pour la mise en œuvre dudit projet.

La Commune de Genech peut être associée au circuit de financement de ce projet et à la gestion de son budget global. Dans ce cas, une avance de fonds est à prévoir et une convention doit être établie selon les modalités de financement suivantes :

- *Dès la signature de la convention, une avance d'un montant de 30% de la subvention allouée au projet sera versée à la Commune.*
- *Le solde de la subvention restante sera versé dès la production des pièces justificatives des dépenses réalisées.*

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le fait que la Commune soit associée au circuit de financement et à la gestion budgétaire du projet et de m'autoriser à signer la convention, annexée à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : – **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide :**

- D'approuver le principe que la Commune soit associée au circuit de financement du projet « Notre Ecole, faisons-la ensemble » et à la gestion budgétaire dudit projet.
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, annexée à cette délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.